



Compte rendu

De réunion

Retours Mme le Maire

Nature de la réunion

CCA

Nom du rédacteur : Mme GUY LAMALAN et CAPELLA et Mr SANCHEZ et JANCLOES

Date de la réunion 31/05/21 de 18h à 19h15

Présent(e)s

Mmes, LAMALAM, GUY, JANE, COLENO, et CAPELLA
Mrs JANCLOES, PLATON, SANCHEZ DESCAVES, GENTY

Excusé (e)s

Mme CHEVAUCHE NIOX et Mrs BAQUE, FARRO et MENDELSON

Absent(e)s

Mme ALANIC

Ordre du jour

Mme GUY rappelle l'organisation choisie de travailler en sous-groupe
2 groupes sont formés : travaux et communication pour cette réunion
Merci aux personnes qui se sont incluses dans des groupes non choisis au départ.
Rappel ci-dessous des souhaits de chacun.

	FORUM	COMMUNICATION	TRAVAUX	CULTURE LOISIRS SPORT
Hélène JANE	X		X	
Dominique GENTY			X	X
Christian DESCAVES				
Michel JANCLOES		X		
Isabelle ALANIC	X	X		
Maxime MENDELSON		X		X
Stéphanie COLENO				X
Cyrielle CAPELLA		X		X
Germinal SANCHEZ		X		
Christian DESCAVES			x	
Zoulika LAMALAM	X		X	
Thierry PLATON	X		X	
Chantal CHEVAUCHE NIOX		X		X
Dimitri FARRO	X		X	
Rémi BAQUE		X		X
Ghislaine GUY	X	X	X	X

Groupe TRAVAUX

Concernant les travaux, Mme GUY informe avoir fait une demande auprès de Mme le Maire pour :

- 2 places PMR demandées, l'une sur la place Raoul Coustet et l'autre devant l'église
- 2 à 3 bancs publics toujours aux mêmes lieux.
- Accessibilité extérieure des abords de la médiathèque suite au travail de terrain fait par des membres de la CCA

Mme GUY profite de ce CR pour informer qu'un projet sur l'installation des boucles magnétiques a été transmis.

Mme le Maire doit valider les projets et attirer un technicien pour leurs suivis.

Mr PLATON a fait un travail sur l'accessibilité de l'église. Il en ressort que l'accessibilité est complexe et relève de personnes compétentes en respectant les lieux et les exigences environnementales (ABF). La CCA sera consultée au moment venu.

Le groupe travaux s'est rendu sur le parvis de la mairie + place du bicentenaire ; Il en ressort :

1. Sécuriser les rambardes sur le parvis de la mairie qui bougent (à refixer)
2. Revoir également le petit emplacement à gauche obsolète (avec les deux rampes)
3. Poser des bandes de contrastes sur les marches → le groupe propose la couleur brun comme celle des rampes (déjà décidé sous l'ancien mandat)
4. Poser sur le parvis en approche des escaliers des bandes de picots métalliques (esthétique, moins onéreuse mais plus longue à poser).
Si cela s'avère impossible pour des raisons techniques, découper la pierre à la disceuse et poser des plaques ondulées comme celles du cheminement de la place du bicentenaire. Voir photo 1
4. Poser bandes de contrastes et utiliser les picots ou les plaques ondulées pour les escaliers donnant sur le parking. Attention picots à chaque plateau d'arrêt.
5. Supprimer **très rapidement** la place PMR sous la mairie qui n'est pas conforme, trop de pente (un fauteuil roulant peut se voir partir son fauteuil en voulant s'y installer). A minima, enlever le panneau. Pour le moment, l'accès aux salles reste compliqué. Voir photo 2
6. Cheminement de place parking PMR à la mairie
 - rien ne montre l'accès → absence de panneaux pour se diriger
 - aucune protection devant le platane → nécessité de poser des plots ou petite bordure pour éviter d'aller droit dans l'arbre
 - les picots commencent au niveau de l'angle droit du cadre du platane. Il y a un espace vide sans repère → chute assurée
 - prévoir des plots pour éviter de s'y rendre. Voir photo 3.
7. Cheminement passage piéton et place du bicentenaire. Rien n'indique le passage piéton, absence de picots et de plots à une hauteur de 1m environ des deux côtés. Voir photo 4.
8. Cheminement vers la poste ou la mairie en arrivant du centre-ville → aucun panneau n'indique les lieux → poser des panneaux réglementaires (style d'écriture et contrastes). Cette signalétique doit commencer dès le début de la place du Bicentenaire afin de proposer les deux chemins possibles, l'un en face du bureau tabac, et l'autre en haut de celle-ci en face du magasin d'alimentation. Voir photo 7
Mr DESCAVES nous informe que la commune de Salon de Provence s'est dotée d'un système électronique d'informations pour se diriger. La personne a une télécommande pour se guider. Ceci en utilisant un boîtier disposé dans les arbres qui envoie les instructions. (coût estimé à moins de 1000€).
9. Cheminement vers la mairie près des arbres à côté de l'espace des boulistes. Sur cet espace public, des branches sont trop basses et peuvent blesser des personnes → protéger, couper les branches. Voir photo 5.
10. Parvis de la mairie accès fauteuil roulant. Rien n'indique le cheminement en arrivant de la place du bicentenaire. Un petit panneau avec le pictogramme fauteuil roulant sur un angle du parvis faciliterait l'accès à la per-

sonne vers la porte du bâtiment mairie.

Groupe Communication (rédacteur : Mme CAPELLA, Mr JANCLOES et SANCHEZ)

Présents : COLENO CAPELLA SANCHEZ JANCLOES

Avant de démarrer, Mme GUY énonce les priorités relevées des précédentes réunions :

- Rencontrer les associations qui aident les personnes en situation de handicaps selon le handicap de la personne (rétroplanning sur plusieurs mois)
- Assurer une permanence → Convention commune + APF
- Proposer des échanges avec les personnes handicapées → APF
- Accompagner les aidants → APF
- Contacter les associations pour faire un point handicap (voir groupe sport et loisirs)
- Elaborer un questionnaire pour comprendre les besoins
- S'appuyer de l'enquête de la DREES indiquant des taux de handicap appliqués à la commune (estimation)
- S'appuyer des services de proximité et personnel de santé
- Elaborer un premier support d'information pour les lieux de santé (pharmacies,)
- Mettre à jour le site internet de la commune et porter une réflexion sur son contenu,
- Reste à définir un cadre pour traiter toutes ses priorités (où, quand, comment, quels supports, formats, contenu, délai, recueil des données...)

Dans un premier temps le groupe a fait un bref résumé à Stéphanie et Cyrielle de ce qui avait été entrepris notamment sur la méthode et les moyens envisagés pour avoir une visibilité de la question du handicap sur la commune. Et cela tant au niveau de l'offre que de la demande.

Le groupe a gardé en tête la Charte, les priorités d'interventions mentionnées par Ghislaine, les points de vigilance identifiés par Chantal et les conclusions des dernières réunions.

Cyrielle a permis d'élargir la réflexion en prenant appui sur un organisme « tourisme handicap » qui attribue un logo et une charte qui permet d'identifier les structures qui ont organisés leurs établissements en fonction des personnes porteuses d'un handicap.

Ce qui a permis de rappeler, que la question du handicap ne concernait pas uniquement la question du handicap physique.

Il faudrait peut-être se rapprocher de ce dispositif pour faire naître de nouvelles réflexions et possibilités.

Le label Tourisme et Handicap créé en 2001 vise à favoriser l'accueil et les loisirs des personnes en situation de handicap, valorise les établissements labellisés et s'inscrit dans le cadre du développement du tourisme durable, gérée par l'association Tourisme et handicaps. Il est accordé à des sites touristiques, des activités de loisirs, des établissements de restauration et d'hébergement, des bâtiments neufs et anciens, adaptés à l'accueil de personnes pouvant être atteintes de handicaps auditif, physique, mental ou visuel.

Pour qu'un site soit labellisé il doit répondre à un cahier des charges. Le label est une propriété de l'État français.

Stéphanie s'est proposée de faire remonter au sein des diverses commissions

communales, la question du handicap. Tant pour savoir ce qui est connu et proposé que pour faire remonter toutes les informations en termes de besoin sur le sujet.

Le groupe a maintenu la pertinence de rencontrer les autres partenaires communaux (associations, services de proximité, personnels soignants et d'aide à domicile...) Pour continuer d'élaborer ce socle d'informations. A ce titre il a été abordé la journée des associations qui pourraient être un point de rencontre intéressant pour le groupe communication. En ce sens où les associations sont présentes en même temps au même moment. Cependant au vue de l'objectif de cette journée pour les associations (accueillir les adhérents) il semble tjrs pertinent de les rencontrer dans un autre contexte.

De ce socle il s'agit toujours de repartir sur la demande et les besoins des personnes et de leur aidant.

Il est donc envisagé de faire vivre un encart plus ou moins grands dans « Mallemort info » avec des informations de type généraux mais aussi spécifiques (handicap invisibles, intellectuels, psychiques etc) Apparaîtrait dans cet encart quelques questions générales (3-5) pouvant faire remonter des besoins où des informations à une adresse mail communale que la commission pourrait traiter lors des temps de réunion.

Stéphanie se charge de vérifier si cette adresse existe ou s'il faut en créer une et se propose d'assurer le suivi des mails.

(Précision : la nouvelle adresse handicapcca@mallemort13.fr devrait voir le jour très rapidement. La CCA sera informée dès son ouverture)

Ce questionnaire aurait une redondance à chaque parution, ce qui permettrait d'être au plus près de la réalité et de la temporalité des personnes.

Cependant puisque la parution de cette revue ne se fait que tous les quatre mois, la création d'un fascicule n'a pas été écarté. Peut-être devons-nous prendre du temps pour engranger des informations pour en déterminer le contenu. Cette réflexion pourra peut-être se faire à la prochaine commission. La question d'une permanence avec du personnel qualifié sur la question du handicap comme proposé par APF est toujours d'actualité.

Questions diverses

Mr PLATON demande s'il existe le PAVE (Plan d'Accessibilité Voirie et Equipements) sur la commune.

Document qui pourrait être confié à un étudiant.

Mme GUY doit se renseigner.

Mr FARRO a transmis un document sur les ambassadeurs de l'accessibilité (voir mail). C'est un travail très pointilleux confié à des jeunes dans le cadre du service civique. La commune a le personnel nécessaire pur assurer le suivi de l'ad'ap.

Prochaines réunions :

05/07/21 06/09/21 12/10/21

Merci de votre présence et participation active

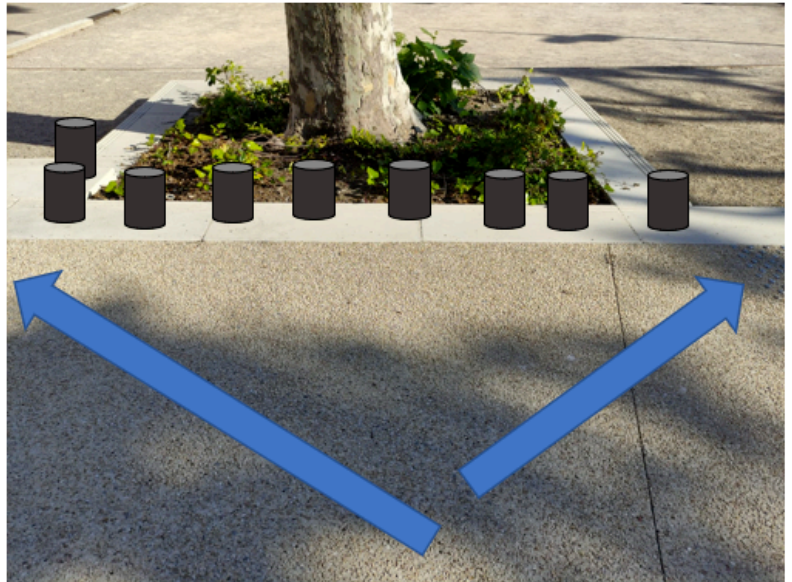
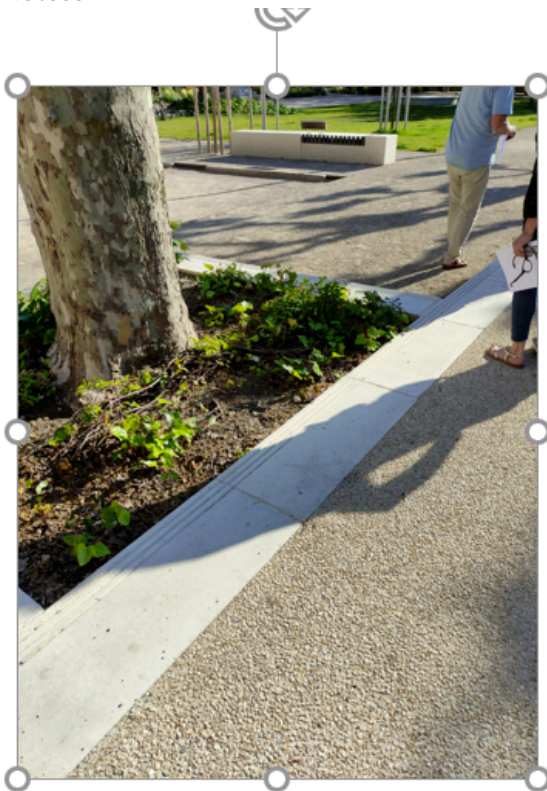
Photo 1



Photo 2



Photos3



Zone de démarrage des picots

Photo 4



Photo 5

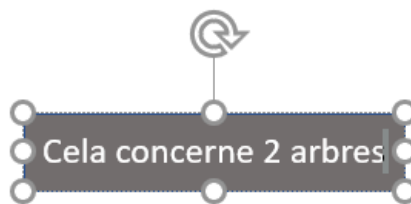
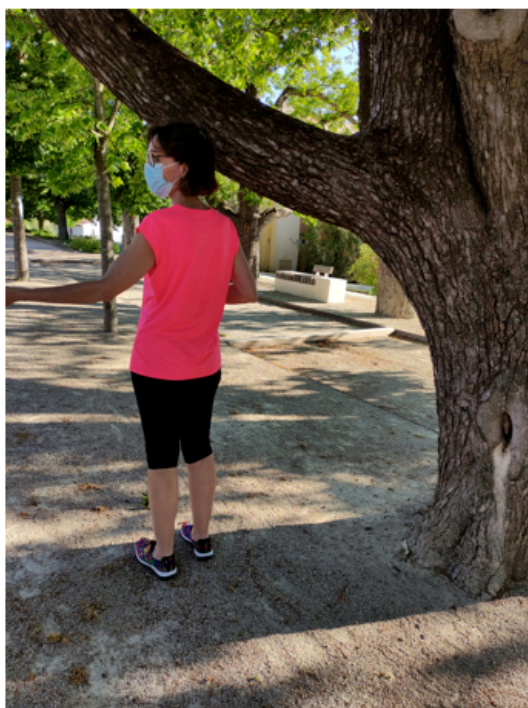


Photo 6



Photo 7



Edouard VOEGELY
Directeur général adjoint
Okeenea Tech

T. [04 72 53 98 26](tel:0472539826) / [07 86 12 83 93](tel:0786128393)
E. edouard@okeenea.com
A. 6 rue des Aulnes - 69410 Champagne-au-mont-d'Or - FRANCE
N. [LinkedIn](#) / [Twitter](#) / [Facebook](#)